

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Thierry Cerutti, François Baertschi, Ana Roch, Christian Flury, Daniel Sormanni, André Python, Sandro Pistis, Françoise Sapin, Francisco Valentin

Date de dépôt : 2 juin 2020

Proposition de résolution

Pour que tous les médias soient traités avec équité, en y incluant les journaux gratuits, ne sacrifions pas des acteurs importants de la presse locale ! (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- Que, dans le cadre de la pandémie liée au COVID-19, le Conseil fédéral approuvait un train de mesures en faveur des médias, excluant de cette « manne », sans aucune explication, la presse gratuite ;
- que la presse dite « gratuite », représentant des dizaines de journaux et plusieurs millions de lecteurs, joue un rôle de service public irremplaçable en temps de crise ;
- que l'éditeur de « GHI » et de « Lausanne Cités », M. Jean-Marie Fleury, dénonce une injustice flagrante qui crée une concurrence déloyale et compromet gravement la diversité des médias et la pluralité des opinions ;
- que le but fixé par le Conseil fédéral est pourtant de soutenir toutes les catégories de médias comme indiqué dans l'ordonnance fédérale, ce qui comprend les journaux gratuits ;

- que c'est une injustice flagrante et que se crée, pour l'avenir, une concurrence déloyale entre les médias subventionnés et la presse écrite gratuite laissée pour compte,

demande à l'Assemblée fédérale

d'étendre les mesures prises pour la presse quotidienne et hebdomadaire aux journaux gratuits, qui représentent des acteurs médiatiques importants dans la plupart des cantons.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Berne veut la peau des journaux gratuits !

A la une du journal hebdomadaire genevois « GHI » du 26.05.2020, son propriétaire et fondateur, M. Jean-Marie Fleury, dénonce à raison la décision prise par le Conseil fédéral en date du 28 avril concernant un train de mesures en faveur de certains médias uniquement.

Il dénonce l'exclusion des journaux gratuits par le Conseil fédéral, qui plus est sans aucune explication.

Ce secteur représente pourtant des dizaines de journaux, plusieurs millions de lecteurs, et joue un rôle de service public irremplaçable en temps de crise.

C'est une injustice flagrante qui crée une concurrence déloyale et compromet gravement la diversité des médias et la pluralité des opinions.

Certes, le Conseil fédéral est conscient des difficultés que cette branche vitale de notre économie traverse actuellement. Mais, dans ce train de mesures urgentes décrété pour contrer les effets néfastes liés à la crise du coronavirus, les journaux gratuits sont bannis, ou tout simplement oubliés. Tout comme ils le seront aussi dans le plan à long terme mis en place par notre gouvernement dès 2023. Pourtant, son but est de soutenir toutes les catégories de médias comme indiqué dans l'ordonnance fédérale, mais on a oublié de préciser « sauf les journaux gratuits » !

C'est une injustice flagrante qui crée pour l'avenir une concurrence déloyale entre les médias subventionnés et la presse écrite gratuite qui est laissée pour compte et pour qui cette décision, si elle est maintenue, aura des conséquences sociales terribles pour les salariés. Ajoutons que, mis à part « Le Courrier », les derniers journaux disposant d'une direction indépendante à Genève sont des « gratuits ».

Rien ne peut justifier la décision arbitraire prise par les autorités fédérales.

Pour rappel, on soulignera deux points importants de cette aide à la presse, qui ont été relevés dans les colonnes du GHI et que nous reproduisons ci-dessous :

1. Une aide immédiate et temporaire

En réponse au mandat du parlement, le 20 mai dernier, le Conseil fédéral adoptait une série de mesures en faveur de toutes les catégories de médias. En

ce qui concerne la presse écrite, celle-ci prévoit un élargissement de l'actuelle aide indirecte à la presse. Dès le 1^{er} juin 2020, les quotidiens et les hebdomadaires en abonnement de la presse locale et régionale, déjà soutenus actuellement, seront ainsi distribués gratuitement pendant six mois dans le cadre de la tournée régulière de la Poste. Pour cette mesure, un montant de 12,5 millions de francs, provenant des ressources générales de la Confédération, est prévu. En outre, dès la même date, la Confédération participera temporairement aux coûts de la distribution régulière des quotidiens et hebdomadaires en abonnement.

Selon les dispositions actuelles, ces titres n'ont pas droit à un soutien. Ils profiteront temporairement d'un rabais sur la distribution. Dans les deux cas, un soutien n'est accordé qu'à la condition que les éditeurs s'engagent par écrit à ne pas verser de dividendes pour l'exercice 2020. Le cas échéant, les montants indûment perçus devront être restitués à la Confédération. Pas un mot par contre en ce qui concerne la presse gratuite !

2. Une aide élargie à la distribution et matinale et dominicale

L'aide indirecte à la presse peut être élargie à la distribution des journaux le matin et le dimanche. La mesure coûterait 60 millions de francs. Dans le train de mesures transmis au parlement fin avril, le Conseil fédéral a notamment prévu d'étendre l'aide indirecte à la presse à tous les quotidiens et hebdomadaires en abonnement. Ce soutien consiste en des rabais sur la distribution des journaux par la Poste. La distribution matinale et dominicale, assurée par des organisations de distribution spécialisées, n'en fait pas partie, ce que les éditeurs avaient déploré.

Dans un rapport publié lundi 25 mai, le groupe de travail mis sur pied par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) estime qu'il est possible d'élargir ce soutien à la distribution matinale et dominicale. Soit à 270 millions d'exemplaires de journaux en plus. Le Conseil des Etats s'attaquera au train de mesures du Conseil fédéral en faveur de la presse lors de la session qui démarre la semaine prochaine. Outre l'aide indirecte à la presse, le paquet contient aussi un soutien aux médias en ligne.

Au vu des explications qui précèdent, je vous invite, Mesdames, Messieurs les députés, à accueillir favorablement la présente proposition de résolution.